

# La Communauté de Chermignon-d'en Bas

Une collectivité locale passe d'une économie traditionnelle  
à une économie moderne

par  
Uli WINDISCH

## Introduction

Sur la rive droite du Rhône, entre Sierre et Montana-Crans, à 927 m d'altitude, se situe la «Communauté de Chermignon-d'en Bas». D'une manière plus précise, elle est englobée dans le territoire de la commune de Chermignon qui comprend trois villages: Ollon à 628 m, Chermignon-d'en Bas à 927 m, Chermignon-d'en Haut à 1168 m et une partie de la station touristique de Crans qui se trouve à 1460 m. Le centre nerveux de cette association est localisé dans le village de Chermignon-d'en Bas, d'où son appellation: Communauté de Chermignon-d'en Bas.

Comme nous ne savons pas encore si ce groupement est une corporation, un consortage ou une collectivité d'une autre nature encore, nous le désignerons pour l'instant, soit par le terme d'association, soit par le nom susmentionné qui correspond d'ailleurs à sa dénomination officielle.

En 1906, la Communauté possédait des propriétés d'une surface de 100 000 m<sup>2</sup> environ, réparties en forêts, vignes et terrains vagues. Actuellement, la superficie de ses terres n'est plus que de 80 000 m<sup>2</sup>. Malgré l'interdiction stipulée par les statuts de l'association, 17 000 m<sup>2</sup> de terres ont été vendus à une douzaine de

particuliers. Le reste a été exproprié pour la construction de divers chemins, ou vendu à la municipalité pour l'aménagement du village. Comme autre bien, on peut mentionner un bâtiment comprenant une cave, une salle et un grenier. C'est dans cette salle que se tiennent les diverses réunions annuelles des membres de l'association. Dans ses vignes, elle a construit une cabane contenant le matériel nécessaire à l'exploitation viticole. Jusqu'en 1949, elle possédait une chapelle, date à laquelle celle-ci fut cédée à la paroisse locale. Il semble que ce soit là un trait particulièrement important car, à notre connaissance, aucune autre association économique de la région n'a jamais possédé son propre édifice religieux. A ces différents biens vient encore s'ajouter quantité de matériel déposé dans le bâtiment principal. En outre, la Communauté dispose de capitaux placés en banque.

Sur la base de ce que l'on connaît déjà des autres corporations de la région, on peut se demander si cette association est véritablement un consortage car elle n'a que très peu de points communs avec les consortages d'alpages, des eaux, des bisses ou avec les sociétés de cible et les bourgeoisies. Elle en diffère de par sa nature d'abord, de par ses activités ensuite et de par ses origines enfin. Une partie de notre travail consiste précisément à déterminer les différences et les ressemblances entre cette Communauté et les autres consortages, le but essentiel de l'étude étant toutefois d'analyser cette association dans sa complexité et dans son originalité.

Le nombre des membres de la Communauté (les communiens) a varié très sensiblement d'une année ou d'une époque à l'autre depuis le début de ce siècle. Ils étaient 57 en 1928, 117 en 1949 et 84 en 1966. Ces variations sont le résultat de situations conjoncturelles particulières qui feront l'objet d'un approfondissement ultérieur. Si l'on considère d'une manière plus détaillée la composition de ces membres, il est intéressant de relever que tous ne sont pas originaires du village de Chermignon-d'en Bas et n'y habitent pas non plus. Certains viennent, en effet, de villages voisins ou même d'autres communes de la région. On en trouve à Chermignon-d'en Haut, à Montana, à Lens, à Mollens et à Venthône. Ceci permet déjà de relever une particularité propre à la Communauté. Au début du XXe siècle, lorsque le nomadisme existait encore, seules quelques familles habitaient en permanence à Chermignon-d'en Bas. Pour les autres membres, la résidence dans ce village ne représentait qu'une étape de ce nomadisme. La grande partie des communiens ne résidaient donc qu'à certains moments de l'année à Chermignon-d'en Bas. Une recherche plus poussée

sur ces nomades nous a permis de constater qu'un certain nombre seulement étaient membres de la Communauté. Ce dernier fait est de première importance car nous verrons qu'il est à l'origine de nombreux conflits qui ont divisé la population dans le passé.

L'ensemble de cette étude se situe dans une perspective historique. Nous comparerons la nature de la Communauté à l'époque des premiers documents, ils sont nombreux seulement depuis 1860/1870, à sa situation actuelle. Après une première lecture de l'ensemble des documents, on peut immédiatement relever que les activités de l'association étaient beaucoup plus nombreuses dans le passé que de nos jours. Jusqu'à la fin du XIXe siècle, toutes les ressources disponibles, même les plus insignifiantes, étaient exploitées. Par la suite, on assiste à une spécialisation de plus en plus poussée dans quelques activités uniquement. Il y a une cinquantaine d'années environ, elle s'occupait de la quasi-totalité des problèmes que connaissait une collectivité villageoise. Elle se chargeait de tâches aussi diverses que l'entretien et la construction des chemins sur l'ensemble du territoire, le service du feu (les pompiers), la «visite des cheminées» (ceci pour protéger le village des dangers d'incendie), l'amenée de l'eau potable et la mise en place de l'ensemble du réseau d'irrigation. Et ces travaux étaient loin d'être simples car la construction d'un bassin, par exemple, encore en bois à cette époque, nécessitait la mobilisation de toute la population du village. Il fallait amener du bois, le couper, le préparer, l'apprêter, construire le bassin, aménager des conduites d'eau et pour cela scier, évider et ajuster des troncs d'arbres. Car c'est avec ces troncs, que les gens évidaient à l'aide de perçoirs à main, que se faisait une conduite d'eau. En outre, tous les matériaux de base à disposition sur les terres de la Communauté: pierre, ardoise et sable, étaient exploités et utilisés au maximum et ceci avec la plus grande minutie. Chaque autre ressource, susceptible d'avoir un usage quelconque, était mise en valeur. Ainsi les fruits sauvages servaient de nourriture au petit bétail; les feuilles mortes, de litière. Le bois représentait une autre ressource importante.

A la suite de ces quelques indications sur la nature et les ressources de la Communauté, il apparaît déjà clairement que cette association diffère considérablement des autres types de corporations. D'après l'étendue de ses responsabilités, on serait porté à croire qu'il s'agit d'une véritable commune politique, mais en réalité il n'en est rien. Tout en ayant un statut particulier, elle a toujours fait partie d'une commune politique de la région. Elle n'a, en outre, jamais eu d'autorités politiques propres. A sa tête se trouvait une sorte de chef de village qui portait le titre de

charge-ayant. Ce dernier avait toutefois de grandes responsabilités et représentait véritablement l'autorité de la Communauté. Au cours de ces deux derniers siècles, ses responsabilités se sont cependant progressivement rétrécies. Aujourd'hui, il n'est plus que le président d'une simple association économique.

La diminution graduelle du nombre d'activités de la Communauté depuis le XIXe siècle constitue précisément le fil conducteur de notre travail. Le développement de la seule viticulture au détriment de toutes les autres activités antérieures, apparaît concrètement si l'on se réfère aux données du livre des comptes par exemple. Alors que le produit de la vente de la vendange rapportait Fr. 14 846.— en 1965, il ne s'élevait qu'à Fr. 582.20 en 1897. Dans cette comparaison, il faut évidemment tenir compte de l'augmentation du prix de la vendange depuis lors, mais elle n'infirmes, en réalité, que d'une façon minime cette constatation.

L'extension de la culture viticole n'est toutefois pas un phénomène en soi. Elle illustre simplement de la manière la plus frappante la transformation globale qui est intervenue dans la Communauté au cours de ces deux derniers siècles, soit le passage d'une structure économique traditionnelle à une structure économique moderne, cette dernière étant entièrement fondée sur un critère tel que la rentabilité. Depuis quelques décennies n'est exploité que ce qui est rentable. Un terme comme celui de communauté autarcique n'a plus aucun sens à l'heure actuelle, alors qu'il était déterminant au milieu du XIXe siècle. Le développement de la seule viticulture n'est que le reflet de cette transformation profonde de l'ensemble de l'économie villageoise traditionnelle, car une telle augmentation de la production n'a été possible que par l'introduction de techniques et de méthodes nouvelles. L'utilisation de machines et d'engrais, l'application de produits modernes et la rationalisation de différentes opérations viticoles sont devenues peu à peu des procédés communs.

Il est intéressant de connaître les répercussions et les conséquences de ce profond bouleversement sur le plan tant économique que social.

A la limite on peut se demander si la Communauté n'a pas changé de fonction au cours de l'histoire. Alors qu'autrefois sa fonction était essentiellement économique, voire vitale à certains moments, il semble qu'actuellement elle joue surtout un rôle social. Economiquement, en tout cas, la participation des membres ne se justifie plus car aujourd'hui chaque communier gagne sa vie en exerçant une autre activité. Comment expliquer alors le nombre particulièrement élevé de membres que compte encore

cette association d'origine archaïque ? Il semble que la réponse soit à chercher sur le plan social. Son intérêt économique vital d'autrefois s'est transformé en une nécessité sur le plan des relations sociales. Si les entreprises modernes permettent aux gens du village de satisfaire leurs besoins économiques, aucun de ces monstres anonymes, une usine par exemple, ne comble leurs besoins sociaux. La participation à cette Communauté et plus particulièrement à une activité comme celle du travail de la vigne, qui se fait encore en partie selon le système traditionnel de la corvée, déploie des rapports sociaux et une forme de sociabilité active qu'aucune institution moderne ne peut fournir. Ainsi, la Communauté n'est pas une simple survivance historique désuète mais, en se transformant et en se modernisant, tout en gardant certains aspects traditionnels, elle permet à ses membres de satisfaire un aspect de leur vie sociale d'une manière originale. Il y a donc une certaine contradiction dans le mode de vie de ces habitants. D'une part, ils satisfont leurs besoins économiques en travaillant dans des entreprises modernes, usines, banques, hôtels, etc., et, d'autre part, ils recherchent des relations sociales de type traditionnel, ceci en maintenant une institution d'origine archaïque. Nous avons là un monde qui n'est plus entièrement traditionnel mais pas encore totalement moderne, un monde que nous appellerons « archéo-moderne »<sup>1</sup>.

Avant d'analyser d'une manière plus détaillée la situation de la Communauté à l'époque des premiers documents d'abord et vers 1860/1870 ensuite, il nous semble intéressant de présenter rapidement un certain nombre d'autres conséquences de ce passage de la Communauté d'une structure économique à une autre. Par conséquence, nous entendons un certain nombre de courants et de mouvements propres à l'évolution et à la transformation de la Communauté au cours de ces deux derniers siècles. Quelques-uns seulement sont relevés dans cette première partie, ceux qui apparaissent de la manière la plus frappante lorsqu'on compare globalement la situation de l'association au XIXe siècle à sa situation actuelle. D'autres courants ne pourront être définis que lors de l'analyse des différentes activités que comportait autrefois la Communauté.

En résumé, au début du XIXe siècle, la Communauté de Chermignon-d'en Bas s'occupait pratiquement de tous les problèmes du village. Elle avait pour ainsi dire les mêmes tâches qu'une

<sup>1</sup> Nous empruntons ce terme à Edgar Morin, *Commune de France. La métamorphose de Plodémet*, Paris, Fayard, 1967, 287 p.

véritable commune politique. Des problèmes tels que ceux de l'eau et des chemins étaient entièrement de son ressort. Et nul n'ignore le travail que supposait la mise en place d'un réseau d'irrigation ou l'amenée d'eau potable pour un village de montagne. La simple construction d'une conduite d'eau nécessitait la mobilisation de tous les habitants du village durant plusieurs jours par année, voire pendant plusieurs semaines.

Les fonctions politiques, qu'exerce habituellement un Conseil communal (exécutif communal), étaient du ressort du charge-ayant à Chermignon-d'en Bas. C'est lui qui accordait ou refusait à un «étranger» le droit de s'établir sur le territoire. Avec quelques membres de l'association il «visitait les cheminées» des différentes maisons. En outre, il était responsable de quantité d'autres fonctions qui constituent, elles aussi, des charges relevant normalement d'une municipalité et non d'un consortage. Mais depuis le début de ce siècle, tous les problèmes susmentionnés ont été progressivement pris en charge par la commune de Chermignon. Ce transfert de responsabilités de l'association à la municipalité, nous l'appelons le mouvement d'étatisation communale. Par la suite, nous serons amené à relever un mouvement d'étatisation cantonale où un certain nombre de tâches ont été prises en charge par l'Etat au cours de ces dernières décennies. Si au début du XIXe siècle la tendance à l'autarcie était encore forte, on assiste, par la suite, à un mouvement d'ouverture générale de la Communauté aux nouveautés du monde moderne et un vaste courant d'échanges s'établit entre la plaine du Rhône et la montagne.

Toujours dans une perspective historique, le passage du collectivisme à l'individualisme agricole constitue un autre courant relatif à cette transformation structurelle de l'association. Au début du siècle passé, «le parcours» (mise en commun du bétail de tous les habitants du village pendant une période de l'année) était encore largement répandu. Mais dès 1850 déjà, on ne trouve plus trace de cette pratique collective; chaque paysan s'occupait individuellement de ses propres vaches et ceci pendant toute la durée du séjour dans le village de Chermignon-d'en Bas. Parallèlement à la diminution générale des activités de la Communauté, un grand nombre de traditions et de coutumes se sont effritées et ont disparu petit à petit, ce qui n'a pas été sans appauvrir ni affaiblir considérablement l'intense sociabilité qui régnait autrefois dans la Communauté. Au cours des deux dernières décennies, l'argent, qui était encore une chose très rare au XIXe siècle dans cette région, a brusquement envahi la collectivité. A la fin de chaque année les communiens recevaient autrefois quelques livres de sel à titre

de bénéfiques. Aujourd'hui, en revanche, chacun touche plus de cent francs en espèces. Il s'agit là d'un exemple de ce que nous appellerons le courant de monétarisation de l'économie villageoise. Si de nombreux aspects de la sociabilité active que déployait la Communauté sont en train de disparaître, les membres actuels essaient tout de même de se raccrocher à certaines coutumes afin de préserver au maximum cette ambiance communautaire traditionnelle. Elle ne peut pourtant résister complètement à la civilisation moderne. Comme les autres communes montagnardes, elle adopte de plus en plus les normes et les valeurs propres à l'ensemble des sociétés actuelles.

Les transformations, les mouvements et les courants qui se dégageront de l'analyse de l'évolution de cette association ne sont donc pas propres à cette seule entité mais bien en étroite relation avec l'ensemble des mutations de la société globale. Il faut toutefois relever que la Communauté comporte un trait original. Alors que d'autres associations du même genre ont disparu depuis longtemps, elle a réussi, en se modernisant, en se spécialisant dans la viticulture, à maintenir certains aspects de la vie traditionnelle. Nous sommes donc en présence d'une association qui n'est plus entièrement traditionnelle ni totalement moderne. C'est la raison pour laquelle nous utilisons le terme archéo-moderne qui permet de rendre compte de cet état particulier.

A la suite de ces quelques indications préliminaires sur l'évolution générale de la Communauté au cours de ces deux derniers siècles, nous allons essayer de reconstituer la nature de cette association au moment où sont apparus les premiers documents.

### **Situation de la Communauté à l'époque des premiers documents (du XVIIe au XIXe siècle)**

Le 4 décembre 1849, un ecclésiastique du village traduisit du latin en français quelques règlements de la Communauté qui datent de 1645 et qui avaient été renouvelés et adaptés le 4 décembre 1731. Dès l'année 1850 ce document était lu chaque année lors d'une assemblée générale des communiens. A notre connaissance, le plus ancien document de l'association date du 22 février 1626. Il traite de «la garde des fruits de la terre» par «le messelier» (un berger). Ce dernier avait également comme tâche de «chasser le bétail, gros et petit, hors des champs et de la récolte».

Ainsi nous pouvons affirmer que la Communauté existait déjà au début du XVII<sup>e</sup> siècle. En outre, il semble exclu que cette association ait été une fois une commune politique, en tout cas depuis le XVII<sup>e</sup> siècle car, d'une part, les communiens étaient originaires de différentes communes de la région et, d'autre part, ils ne résidaient que pendant une certaine période de l'année dans ce village. Les communiens exerçaient donc leurs droits politiques dans leur commune respective et non à Chermignon-d'en Bas. Cependant sans être une véritable commune politique, cette association avait des fonctions quasiment équivalentes à une telle entité, car c'est elle qui s'occupait de l'ensemble des activités économiques et sociales du village. La seule différence résidait dans le fait qu'elle ne jouait ce rôle que pendant une certaine période de l'année et non en permanence.

L'analyse du contenu du règlement de 1645 permet de donner quelques indications plus précises sur la nature des activités de la Communauté à cette époque. On y trouve des articles concernant les haies, les eaux, l'étalement du fumier, la visite des cheminées, le droit de résidence des «étrangers», le travail des chemins et des bisses, le petit et le gros bétail, les montures, les «refuses» et les «abades», la garde du village, le «messelier», les gardes champêtres et les gardes de campagne, le marqueur, «l'utilisation des champs», l'admission de nouveaux communiens, «l'entrepôt» du droit de communier, les communiens négligents et les sanctions à prendre à leur sujet. Finalement, une partie du règlement est consacrée à la définition exacte des tâches et des responsabilités du charge-ayant.

Les terres longeant les chemins devaient être bordées de haies. Le charge-ayant faisait régulièrement la «visite des haies» pour vérifier si ce premier article du règlement était bien appliqué. Il était interdit de conduire de l'eau sur les chemins en raison des dégâts qu'elle y causait. A certaines époques de l'année, il était défendu d'étaler du fumier dans les champs, sûrement au temps du parcours par exemple. Aucun membre de la «messellerie» (ensemble de la Communauté) ne pouvait loger un «étranger» sans l'autorisation du charge-ayant. Celui qui enfreignait une de ces règles était passible d'une amende de 5 à 10 batz pour chaque délit. Mais la résidence illégale d'un «étranger» était punie d'une manière beaucoup plus sévère. Dans ce cas l'amende s'élevait à 40 batz. Cette sévérité est un indicateur du caractère exclusif qu'affichait la Communauté. Peut-être voulait-elle aussi éviter que des «étrangers» sans terre profitent du parcours collectif puisque chaque habitant du village, qu'il soit membre ou non de l'association, avait



le droit de faire paître ses vaches sur l'ensemble de la «messellerie» pendant cette période de l'année. Cette déduction n'est toutefois qu'une hypothèse.— Le contrôle annuel de l'état des cheminées par le charge-ayant (visite des cheminées) existait déjà à cette époque. Celui qui «refusait d'ouvrir la porte» le jour de la visite ou qui n'exécutait pas les réparations ordonnées par le chef du village était également amendable.

Ce règlement énumère ensuite un grand nombre de prescriptions relatives au petit bétail et aux bêtes de trait. Relevons que les moutons et les chèvres avaient une grande importance à cette époque. Les machines (le courant de la mécanisation) n'avaient pas encore remplacé le cheval, le mulet et l'âne. Ces derniers représentaient d'ailleurs la seule force de trait disponible; ils faisaient, eux aussi, l'objet d'une réglementation détaillée. — Un autre article comporte le terme de «refuses». Il semble que cette expression relève du patois, mais aucune précision n'est donnée à son sujet. Le règlement dit simplement qu'il s'agit d'émoluments dus à la Communauté. Mais comme le parcours est également mentionné dans cet article, nous supposons que ce terme représentait une indemnité que devaient payer ceux qui refusaient de soumettre leurs terres au parcours collectif. — En ce qui concerne les chemins et les bisses, il est stipulé clairement que chaque habitant devait faire une quote-part du travail que nécessitaient ces réalisations, ceci selon le système de la corvée. Une série d'articles sont ensuite consacrés aux responsabilités des divers gardes qu'il y avait dans le village à cette époque. — Lorsque les gens quittaient le village, les divers habitants étaient obligés de faire à tour de rôle la garde des logements. Trois membres de la Communauté nommés, eux aussi, à tour de rôle chaque année, remplissaient les fonctions de garde champêtre et de garde de campagne. Leur tâche consistait à garder les «fruits de la terre». — Le «messelier», autre genre de garde, s'occupait de la protection des cultures et des champs. Il devait chasser les porcs «petits et gros» et les autres animaux hors du «dam» (les champs) et de la «prise» (la récolte). — Les «abbades», ou «abades» en 1763, font l'objet d'un autre article. Il s'agissait de l'amende que devaient payer les paysans qui «anticipaient» le droit de parcours, soit ceux qui faisaient paître leur bétail sur les terres de la Communauté en dehors de l'époque fixée par l'ensemble des membres. — Le marqueur se chargeait d'encaisser les amendes qu'infligeaient les gardes. La cinquième partie des sommes ainsi encaissées représentait son salaire. Le communier qui refusait de s'acquitter de ses amendes se voyait privé du droit de parcours.

Il est nécessaire de préciser que l'entrée dans la Communauté était héréditaire, ce droit ne pouvait en aucun cas être acheté. Cette transmission héréditaire des droits («prendre le commun de son père») revêtait des formes différentes selon le nombre de fils que comptait une famille et selon que le père était encore en vie ou non. L'âge d'admission était fixé à vingt-deux ans. Chaque nouveau communier devait payer à tous les anciens, soit une ration de pain, soit du pain et du fromage suivant sa situation familiale. Le premier cas était appliqué lorsque le père du nouveau communier était déjà décédé au moment de l'adhésion de son fils. Ces admissions représentaient pour les communiens une sorte de fête où l'on mangeait et buvait en commun; autant d'occasions de raviver la sociabilité active qui caractérisait en ce temps-là la vie de l'association. — Chaque membre avait la possibilité de se retirer de la Communauté durant un certain temps. Cette coutume s'intitulait «l'entrepôt du droit de communier». Il fallait cependant l'approbation de tous les communiens pour qu'un retrait momentané soit accordé. Aussi bien dans ses activités que dans ses décisions, la Communauté procédait d'une manière essentiellement démocratique. Le communier négligent devait payer une «marande» (un petit goûter) à tous les communiens lors d'une assemblée générale par exemple. Celui qui «excitait les querelles durant les assemblées» ou qui interrompait les déclarations des autorités devait payer deux quarterons de vin la première fois et quatre quarterons la deuxième fois. La troisième fois, la punition était décidée par l'assemblée générale.

La deuxième partie de ce règlement de 1645 est entièrement consacrée à la définition des tâches et des responsabilités du charge-ayant. Il n'est pas dans notre intention de relever tous ces articles en détail. Une clause nous permet toutefois de signaler dès à présent un fait important.

Le charge-ayant rendait compte de son activité au conseil communal de Chermignon puisque le village de Chermignon-d'en Bas était englobé dans cette commune<sup>2</sup>. Il a pour mission de surveiller l'ensemble des activités et des travaux du village. Il était

<sup>2</sup> Ceci jusqu'en 1851 et de nouveau à partir de 1904. Entre ces deux dates, il y avait eu une fusion de communes dans la région: Lens, Chermignon, Montana et Icogne avaient décidé de n'en former qu'une seule: la Grande Commune de Lens. Durant cette époque, la Communauté dépendait donc de cette dernière. Puis, en 1904, il y eut un retour à la situation antérieure à 1851. Nous relevons ce fait historique dès maintenant car cette séparation intervenue en 1904 aura à plusieurs reprises une valeur explicative en ce qui concerne certaines transformations survenues dans l'association.

en quelque sorte le garde des gardes, il incarnait également la police locale. Un article précise qu'il devait visiter tous les deux ans les limites de la « messellerie ». Cette attribution peut paraître dénuée d'importance mais nous verrons qu'en réalité la délimitation des terres provoquait parfois des querelles, voire de violentes tensions entre les habitants. Le charge-ayant était aussi l'inspecteur du bétail et il convoquait, en outre, les communiers pour les divers travaux.

Sous l'aspect juridique et apparemment froid que présente cette réglementation se cache un autre aspect, beaucoup plus réel celui-là, à savoir le contenu social et la vie démocratique que suppose une telle association. Ce sont précisément ces deux derniers caractères qui vont disparaître progressivement au cours du XIXe et du XXe siècle. Nous verrons que des notions telles que la rentabilité et la modernité ne sont pas étrangères à ce genre de transformation. Si, au lieu de nous rapprocher de l'époque actuelle, nous essayons de remonter à la période qui a précédé le XVIIe siècle, époque dont il ne reste plus aucun document, nous pouvons supposer que le caractère communautaire était encore plus accentué qu'au moment où sont apparus les premiers documents. Dans ce cas, la Communauté aurait été très proche d'un type d'organisation économique, sociale et politique appelé couramment le communisme primitif. Mais il ne s'agit là que d'une pure supposition, ceci d'autant plus que pour définir la situation de l'association au XVIIe siècle, nous ne disposons que d'un seul document, celui qui vient d'être présenté et qui ne fournit que quelques indications très fragmentaires.

En revanche, les documents sont nombreux pour la seconde moitié du XIXe siècle.

### **Situation de la Communauté vers 1860/1870 et transformation ultérieure de certaines activités**

Parmi les principales activités de l'association vers 1860/1870, on peut citer l'exploitation de la vigne, du bois et de quelques ressources secondaires, l'utilisation de la litière et de l'herbe, la pratique du parcours, la construction et l'entretien des chemins et des bisses, la location du bâtiment comme classe d'école. Ajoutons encore le service du feu qui était également de son ressort.

Pour analyser ces différentes activités d'une manière plus détaillée, nous avons utilisé les protocoles et les livres de comptes qui ont été tenus régulièrement depuis l'année 1860. D'autres ren-

seignements ont été tirés de documents qui se trouvent, soit à la maison de la Communauté, soit aux archives communales. Quelques discussions avec les membres les plus âgés de l'association nous ont permis de recueillir des données complémentaires et de comprendre certaines coutumes qui sont tombées en désuétude.

Si l'on considère l'exploitation viticole dans une perspective historique, on remarque qu'elle a changé totalement aussi bien en importance que dans sa fonction. Au XVII<sup>e</sup> siècle, elle était essentiellement destinée à l'autoconsommation. La surface cultivée était très restreinte. Dès 1860, en revanche, certaines années du moins, une partie de la récolte a été vendue à des particuliers ou à des marchands. Mais le produit de ces ventes était si faible que l'on peut encore considérer l'exploitation viticole de cette époque comme un bien à usage interne. Par la suite, surtout depuis le début de ce siècle, le produit des ventes augmentera, non pas régulièrement, à cause des fluctuations considérables de la récolte viticole d'une année à l'autre, mais progressivement si l'on prend en considération une assez longue période. Ce n'est toutefois qu'à partir de 1940 que la viticulture changera véritablement de fonction. Dès lors la vigne ne sera plus cultivée pour satisfaire les besoins internes de la Communauté, mais principalement en vue de la vente. Son étendue ne cessera de croître. La quantité de vendange destinée aux besoins internes de l'association ne représente plus qu'une faible partie de l'ensemble de la production. Certaines «années grasses», la vente de la vendange a, en effet, rapporté à la Communauté plus de dix mille francs. Elle est ainsi devenue une source de profits très considérables. Alors qu'au XIX<sup>e</sup> siècle, l'association se caractérisait encore par l'hétérogénéité et la diversité de ses activités et par une tendance à l'autarcie, dès 1940, en revanche, la spécialisation dans la seule viticulture, justifiée par la rentabilité, a modifié aussi bien sa nature que sa fonction.

Nous avons déjà vu que la Communauté possédait des forêts. Elle avait ainsi la possibilité de tirer profit de l'exploitation du bois. Au XIX<sup>e</sup> siècle, cette exploitation avait une grande importance car la demande de bois était considérable. Les bassins de fontaine, les conduites d'eau, les ponts, les maisons, tout était en bois. Pour le chauffage enfin, il était le seul combustible à disposition. Mais les forêts de l'association ne permettaient de satisfaire qu'une infime partie des besoins des communiens car elles n'étaient que de faible étendue. Les habitants étaient constamment obligés de faire appel à d'autres sources. Il est toutefois intéressant d'analyser l'exploitation du bois dans une perspective historique car elle a suivi une évolution diamétralement opposée à celle de

la viticulture. Il faut relever en premier lieu que les ventes de bois n'ont jamais rapporté des sommes très importantes. Il était utilisé comme bois d'affouage principalement. Ce n'est que pendant la deuxième guerre mondiale que les recettes ont été considérables. Ceci peut s'expliquer par le fait que la grande partie des chefs de ménage étaient mobilisés et qu'ils ne pouvaient par conséquent préparer le bois de chauffage pour leur ménage. Ce sont les quelques hommes restés au village qui s'occupaient alors de ce travail et qui vendaient le bois aux différentes familles. Ainsi s'expliqueraient les montants élevés qui ont été portés en compte au sujet du bois au cours de ces quelques années. Mais, par la suite, ces ventes sont devenues de moins en moins importantes pour disparaître complètement à l'heure actuelle. Contrairement à la vigne, le bois n'est plus rentable de nos jours et c'est à cause de cette non-rentabilité qu'il a été abandonné. Aujourd'hui les habitations sont toutes équipées de chauffages modernes qui marchent au mazout. La disparition de l'exploitation du bois représente ainsi un effet du courant de modernisation et de l'orientation de l'économie villageoise en fonction de la seule notion de rentabilité. Et cette disparition est à son tour un élément du rétrécissement général des activités de la Communauté au cours des dernières décennies.

Une autre activité, qui a suivi une évolution analogue à celle de l'exploitation du bois, est la pratique de la litière. Il s'agit du ramassage des feuilles mortes de la forêt de la Communauté. La quantité de paille à disposition étant insuffisante, ces feuilles étaient utilisées comme moyen de substitution. Mais ni la paille ni l'appoint fourni par les feuilles mortes ne parvenaient à combler les besoins. C'est probablement cette rareté qui permet d'expliquer la réglementation sévère et rigoureuse de la répartition de ces feuilles entre les communiens. La litière des Clives (nom de la forêt de la Communauté) était « embanisée » (frappée d'interdiction) à l'exception d'un jour par an fixé par l'assemblée générale. Mais le fait de déterminer un jour précis pour le ramassage de la litière ne permettait pas une répartition juste et équitable car certaines personnes pouvaient partir tôt le matin, prendre toutes les feuilles et ne rien laisser aux autres. Cette subtilité explique sans doute l'introduction d'une réglementation plus stricte encore par la suite. Ainsi au jour fixé, les communiens ne pouvaient quitter le village qu'au son de cloche, signal du départ. Malgré cette innovation, des injustices subsistaient encore. Faut-il alors admettre que certains communiens couraient plus vite ou que d'autres habitaient plus près de la forêt ? Quelle qu'en soit la cause, il fut

décidé d'aligner tous les membres au bord de la forêt et un coup de feu, cette fois, donnait le départ. Ceci, précisons-le, n'est pas une courte parenthèse faite pour laisser libre cours à notre imagination mais simplement un essai de transcription fidèle de la situation de l'époque. Vu que la réglementation s'arrête à ce stade, on peut supposer que ce dernier procédé avait permis de réduire les injustices. La pratique de la litière a pourtant subi de grandes transformations par la suite. C'est le charge-ayant qui s'occupait de faire des «lots de litière» qui étaient ensuite mis à l'enchère et attribués aux plus offrants.

Remarquons que le système de l'enchère a été appliqué à plusieurs autres activités dès la fin du XIXe siècle surtout. Cette modification dans la manière de répartir les ressources de la Communauté pourrait s'expliquer comme suit: au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'époque actuelle et avec la diminution progressive du nombre de personnes occupées dans l'agriculture, il y a eu de moins en moins d'amateurs pour des produits tels que les feuilles mortes. Toutefois, pour maintenir une certaine égalité entre les membres, on exigeait de ceux qui en tiraient profit qu'ils paient, en compensation, une certaine somme d'argent à la Communauté.

A part les injustices que pouvaient créer les premiers modes de répartition de la litière, celle-ci permet d'illustrer un autre type de conflit beaucoup plus important. Il s'agit de l'opposition entre membres et non-membres de la Communauté, opposition qui constituait d'ailleurs le conflit dominant de l'époque. Seuls les communiens avaient, en effet, le droit de profiter de la litière. Mais les non-membres contestaient ce privilège parce qu'ils devaient participer à tous les travaux que nécessitait la survie du village. En d'autres termes, ils avaient les mêmes devoirs mais pas les mêmes droits que les communiens. Il existait ainsi deux sortes d'amendes relatives à la pratique de la litière: d'une part, celle qu'encourait le communiens qui prenait de la litière à une autre date que celle fixée en assemblée générale et, d'autre part, celle qui était infligée aux non-communiens qui se permettaient de ramasser de la litière. Ce dernier cas a donné lieu à des conflits invraisemblables qui ont atteint leur sommet en 1862, date à laquelle commença un gigantesque procès qui dura plusieurs années. Tout ceci parce qu'un non-communiens avait pris un peu de litière dans la forêt. A l'heure actuelle, ces conflits ont entièrement disparu, pour la simple raison que personne ne saurait que faire de ces feuilles mortes. La disparition du ramassage de la litière est un autre indicateur du rétrécissement général des acti-

vités de la Communauté depuis la fin du XIXe siècle et de sa spécialisation progressive dans la seule exploitation encore rentable.

Une autre activité qui a subi le même sort que la litière et pour la même raison, est la location des «lots d'herbe». Les champs de la Communauté étaient divisés en plusieurs parcelles, chacune formant un lot d'herbe. Celui qui désirait faucher une partie de ces champs pouvait acquérir un ou plusieurs lots pour une durée d'une année, ceci par le système de l'enchère également. Aujourd'hui, plus personne n'en veut. Mais il ne faut pas oublier qu'au début du XIXe siècle, toutes les ressources, même les plus insignifiantes, étaient utilisées. Le moindre tas de sable, de pierres ou d'ardoises était exploité. Les «fruits de la forêt», les glands, les poires et les pommes sauvages faisaient, eux aussi, l'objet d'une enchère; ils servaient de nourriture au petit bétail. Qui aurait le temps, aujourd'hui, de ramasser des glands pour nourrir quelques porcs ?

La «raclure du pont» était également attribuée à un communier à la suite d'une enchère. Dans ce cas, le communier avait la possibilité d'utiliser la boue et la bouse de vache qui se trouvaient sur ledit pont. Il en était de même pour la «raclure du pacôt du bassin», à la seule différence que dans ce cas il s'agissait de la boue qui se trouvait autour du bassin. En résumé, il apparaît clairement que la notion de rentabilité n'était pas encore un critère déterminant au XIXe siècle. Ce qui importait à la Communauté, c'était de tirer profit de toutes les ressources disponibles et de s'approcher au maximum d'une économie de type autarcique.

Quant au parcours, il a disparu très tôt. Vers 1850, il n'existait déjà plus. Il consistait en la mise en commun des prés et des champs de tous les habitants du village pendant une certaine période de l'année, du 22 septembre jusqu'à la première semaine de novembre, période durant laquelle le bétail de tous les villageois paissait collectivement et indifféremment sur l'ensemble des propriétés privées. Pourquoi précisément du 22 septembre au début novembre ? Le début de cette pratique correspondait au jour où le bétail descendait des alpages. Et en ce moment de l'année, il y avait encore, dans le village de Chermignon-d'en Bas, de l'herbe qui pouvait être broutée. La fin de cette pratique était appelée «débandiaz» (de débandade), c'est-à-dire dispersion du troupeau de toute la collectivité et reprise en charge par chaque paysan de ses propres bêtes. Pour ce qui est de la date, la première semaine du mois de novembre, c'était tout simplement le début de l'hiver, époque à laquelle il n'était plus possible de faire paître

le bétail dans les prés. La disparition de cette coutume est le résultat du «rachat du droit de parcours». Le paysan qui ne voulait plus voir de vaches «étrangères» sur ses terres et ne plus faire paître les siennes sur les prés des autres, avait la possibilité de payer une certaine somme d'argent à l'association et de racheter ainsi son droit de parcours. Quelle pouvait être la raison de cette pratique collective ? Un vieux communier a répondu d'une manière très significative : « Ils étaient obligés de se grouper, ils étaient tous dans la misère. » Il est possible de nuancer davantage encore cette réponse. Imaginons un instant chacun des soixante communiens en train de garder ses quelques vaches autour du village. La perte de temps qu'aurait représentée une telle situation apparaît immédiatement. Ainsi lorsqu'on sait que deux ou trois personnes pouvaient accomplir le travail d'une soixantaine, la logique de la pratique collective s'explique facilement. L'économie de main-d'œuvre que représentait une telle solution n'est alors plus à démontrer. Les dizaines de communiens ainsi libérés de « la garde du troupeau » pouvaient s'attaquer à la misère qui caractérisait l'économie villageoise à cette époque. Il ne faudrait cependant pas oublier que, si cette pratique communautaire semble aller de soi, la Communauté ne pouvait pas toujours organiser ses activités d'une manière aussi logique car de nombreuses querelles divisaient en permanence la population. Si le parcours ne donnait pas lieu aux mêmes conflits que la litière, c'est précisément parce que tous les habitants du village pouvaient en profiter, et non seulement les communiens. Relevons que cette « mise en commun du bétail » existe aujourd'hui encore dans la région mais sous une autre forme, à un autre endroit et à une autre période de l'année ; ce sont les consortages d'alpage. Lorsqu'on veut expliquer la disparition de la pratique du parcours, on constate qu'il ne s'agit en fait que d'un phénomène particulier qui s'inscrit dans un mouvement historique plus large, à savoir le passage d'une certaine forme de collectivisme agraire à une individualisation de plus en plus poussée. Autrefois, les agriculteurs se groupaient, en de nombreuses occasions, pour acheter un mulet par exemple. Chacun avait alors droit à une moitié, à un tiers ou à un quart de mulet. De nos jours, chaque paysan possède ses machines et travaille ses terres individuellement. Ce mouvement d'individualisation progressive, qui se dégage concrètement à partir des documents de l'association, n'est certes pas l'apanage de cette association. Il doit se retrouver dans d'autres villages, dans d'autres régions qui passent d'une société traditionnelle à une société moderne.



Parmi les autres activités de la Communauté, il faut encore dire un mot du travail des chemins. A ces travaux devaient participer tous les habitants du village à raison d'une journée par an, journée qui était fixée par l'assemblée générale. Dès 1904, date à partir de laquelle la Communauté fit à nouveau partie de la commune de Chermignon, une profonde modification est intervenue dans le travail des chemins. Il a été entièrement pris en charge par la municipalité après quelques années de tractations. Il s'agit du «rachat des chemins». L'association devait payer une certaine somme d'argent à la commune de Chermignon en compensation de ce transfert de responsabilités. Ce rachat a toutefois fait l'objet de beaucoup de difficultés car ce n'est qu'en 1910 qu'un accord fut définitivement conclu. Les membres de la Communauté trouvaient que la municipalité exigeait une somme trop élevée. Finalement, il fut décidé que la Communauté devait verser six cents francs, non pas à la commune, mais au fonds scolaire du village de Chermignon-d'en Bas. Ainsi, elle profitait de son propre rachat. Cette prise en charge par la commune d'une activité autrefois du ressort de la Communauté, illustre ce que nous avons appelé précédemment le mouvement d'étatisation communale.

Il en a été de même pour le service du feu. Jusqu'en 1881, la protection du village contre les incendies était relativement faible, elle se résumait en fait à «la visite des cheminées, des fourneaux, des lanternes et autres dangers de feu», visite qu'effectuait l'administration de la Communauté une fois par an. Le danger d'incendie était donc encore considérable. C'est peut-être ce qui poussa l'assemblée générale du 1er mai 1881 à acheter une «pompe à feu». «Le bon usage et son entretien» étaient assurés par une compagnie de pompiers qui se composait de «douze hommes robustes choisis parmi ceux qui demeuraient le plus longtemps possible à Chermignon-d'en Bas». Un capitaine, assisté d'un lieutenant et d'un sergent, commandait la compagnie. Il est intéressant de relever que les pompiers ne restaient en fonctions que pendant quatre ans car tous les chefs de ménage devaient à tour de rôle remplir cette charge. D'autre part, les divers responsables de la compagnie étaient toujours désignés par l'ensemble des pompiers. Nous avons ici deux exemples qui témoignent de la vie réellement démocratique de l'association et de son souci de maintenir constamment l'égalité et la justice entre les membres. Cependant, lors de l'assemblée du 30 novembre 1910, les communiens décidèrent de céder la «pompe à incendie», sans contrepartie en argent, à la municipalité. Il fut simplement stipulé que la pompe devait rester

à Chermignon-d'en Bas et que la commune de Chermignon devait s'occuper de son entretien et de son emploi.

Le parallélisme avec la prise en charge par la commune du travail des chemins est frappant. Plus on se rapproche de l'époque actuelle, plus les activités de la Communauté diminuent et plus l'étatisation communale s'étend.

L'école était un des rares domaines qui ne relevait pas de l'association. Mais d'une certaine manière, elle intervenait quand même sur ce point. En 1868, les communiens avaient construit la « maison communale » où se tenaient depuis lors les différentes assemblées générales. En 1869, le département de l'Instruction publique demanda à la Communauté si elle était disposée à louer son local à la commune comme salle de classe. Pour répondre à cette demande, les communiens nommèrent une commission de trois membres qui était chargée de prendre contact avec les autorités cantonales et de fixer les conditions de location de la salle. Les démarches aboutirent positivement et la Communauté loua son local à la Grande Commune de Lens jusqu'en 1904 (date de la séparation des communes) et par la suite à la commune de Chermignon. Ainsi, bien qu'indirectement, l'association jouait même un rôle dans la formation scolaire des enfants, ceci jusqu'au jour où la municipalité a construit une école dans le village de Chermignon-d'en Bas. Il y a là un nouvel exemple de la prise en charge par la commune d'une activité autrefois du ressort de la Communauté.

### **Administration et fonctionnement général de la Communauté**

Après l'analyse des activités de la Communauté vers 1860/1870 et de leur transformation à partir de cette époque, voyons de quelle manière les diverses charges et fonctions sont réparties au sein de l'association. Ensuite, il nous faudra dire quelques mots du fonctionnement général de la Communauté ainsi que du processus de décision en vigueur.

En ce qui concerne le charge-ayant, rappelons qu'il était responsables de toutes les activités et qu'il était élu par les seuls membres de l'association alors qu'il régnait sur tous les habitants du village. Une autre fonction importante était celle de secrétaire.

Comment peut-on expliquer que, vers 1860/1870, le charge-ayant, principal personnage du village, ne savait signer son nom ? Il était analphabète. Le protocole de 1869 explique, en effet, que

« le charge-ayant ne sachant signer son nom, appose sa marque domestique ». Ce fait particulier nous permet de mieux situer cette personnalité. On se rend immédiatement compte qu'il n'était pas nécessaire d'avoir fait des études pour devenir charge-ayant. En revanche, les communiens choisissaient une personne qui avait une vaste expérience des coutumes, règles, traditions et usages de ladite collectivité. En outre, il devait connaître parfaitement l'exploitation viticole, être un excellent viticulteur car la Communauté, nous le savons déjà, possédait des vignes. C'était lui aussi qui faisait le vin pour les autres membres, ce qui ne représentait certes pas une tâche facile. Elle ne pouvait en tout cas être confiée qu'à un connaisseur. Ces conditions, nous le voyons aisément, un instituteur, par exemple, ne les remplissait pas nécessairement. Ainsi se précise aussi la différence que l'on constate à cette époque entre le charge-ayant et le secrétaire. Ce dernier s'occupait surtout de la rédaction des divers documents et des questions administratives alors que le premier était responsable du respect des traditions et des coutumes notamment.

La surveillance des eaux du village était du ressort de l'«évouin». Lorsqu'il y avait des réparations à faire aux conduites d'eau, il convoquait à tour de rôle les communiens. Le maintien de la propreté du bassin faisait également partie de ses charges. Nous avons vu que «la raclure du pacôt du bassin» était attribuée à un communiens lors d'une assemblée générale à la suite d'une enchère. Lorsqu'aucun amateur ne se présentait, c'était l'«évouin» qui devait nettoyer les alentours du bassin. La durée de la fonction était de deux ans, mais souvent, à l'échéance du mandat, l'«évouin» était réélu par acclamation. Une seule personne assumait fréquemment la même fonction pendant de nombreuses années. Ceci est d'ailleurs généralisable à l'ensemble des responsabilités. Un communiens a, par exemple, été charge-ayant pendant plus de vingt ans. Cette coutume, la réélection par acclamation, témoignait de la grande confiance que les communiens accordaient aux divers responsables.

Une autre fonction était celle de marguillier. Il s'occupait de l'entretien de la chapelle et sonnait les cloches au besoin. Cette fonction a existé depuis 1802, année de l'acquisition de la chapelle par la Communauté, jusqu'en 1949, date à laquelle elle fut remise à la paroisse locale.

Il n'est pas possible d'analyser toutes les fonctions qu'a connues l'association car un grand nombre avaient déjà disparu vers 1860/1870. Ainsi en est-il par exemple des gardes du parcours, des gardes de la bergerie, du «messelier» et du marqueur. Il

n'existe, en effet, aucun document ou renseignement à leur sujet. En revanche, il y a deux autres fonctions qui existent encore et qui ont une grande importance. Ce sont les procureurs et les vendangeurs.

Avec les procureurs nous retrouvons le système moyenâgeux de la corvée. Selon un cycle, tous les membres de la Communauté devaient, à tour de rôle et à raison de deux communiens par an, accepter cette fonction. Elle était une de celles qui comportaient le plus d'obligations et de travail; c'était aussi la plus pénible. Jusque vers la fin du XIXe siècle, les procureurs étaient véritablement les domestiques du charge-ayant. Ils répondaient du mobilier et de tout le matériel que possédait la Communauté. Des travaux tels que l'arrosage et le dernier nettoyage des vignes relevaient entièrement de leurs attributions. C'était eux également qui transportaient la vendange, tâche qui est sans aucun doute la plus pénible. Sous la surveillance du charge-ayant, ils apportaient les soins nécessaires à la récolte encavée pour les besoins de l'association. Lorsqu'il y avait des travaux à faire ou des assemblées extraordinaires en vue, ils devaient aviser chaque communier individuellement en faisant le porte-à-porte. Lors des assemblées et du «travail général de la vigne» (jour où le plus grand nombre de communiens faisaient leur corvée), les procureurs versaient à boire aux autres membres. Cette dernière tâche était, en revanche, la plus agréable. Ils étaient rémunérés sous différentes formes: un salaire fixe en espèces, une rémunération pour chaque brantée de vendange vendue et pour chaque setier (37,5 litres) de vin encavé pour les besoins de la Communauté. Un règlement établi en 1929 stipule que les procureurs avaient, en outre, droit au marc provenant du pressurage, au bois mort des vignes, au repas avec les membres de l'administration le jour de la Saint-André (jour de la fête de l'association), le 30 novembre. A la fin du XIXe siècle, une modification importante est intervenue dans la fonction des procureurs. Il s'agit de «l'exemption de la procure». Elle permettait à un communier, qui avait été désigné pour assumer la procure, de refuser cette charge moyennant paiement d'une certaine somme d'argent à la Communauté. Dans ce cas, c'était la personne suivante qui était désignée. Mais celle-ci avait également la possibilité de refuser et la procédure continuait ainsi jusqu'à ce qu'un membre accepte. Toutefois, comme les procureurs étaient mal rémunérés, il y avait très souvent un grand nombre d'exemptions: quatorze en 1887, dix-neuf en 1902/1903 et soixante-dix en 1915/1916.

La disproportion entre le nombre des tâches des procureurs et leur rémunération était évidemment la cause principale de ces

refus massifs. Ainsi, chaque fois que ces refus devenaient trop nombreux, la Communauté augmentait la rémunération pour tenter d'enrayer le mouvement. Mais au fur et à mesure que la notion de rentabilité a envahi la Communauté, ces augmentations sont devenues de plus en plus fréquentes. Autrefois, ce critère n'était nullement déterminant. Un membre de la collectivité acceptait la procure non pas pour retirer une certaine somme d'argent à la fin de l'année, mais pour se trouver sur un pied d'égalité avec les autres communiens. C'était la justice et l'égalité que les membres voulaient faire régner au sein de la Communauté. Une telle conception ne pouvait que raviver et régénérer la sociabilité de groupe.

Avec la spécialisation de la Communauté dans la viticulture et l'important développement de cette dernière depuis la fin du XIXe siècle, la tâche des procureurs, déjà très vaste auparavant, s'est étendue davantage encore. Cette extension considérable du travail des procureurs a été à la base de la création, en 1868, de la fonction de vendangeur. Les vendangeurs, au nombre de deux par an, étaient, eux aussi, choisis à tour de rôle dans l'ensemble des membres de l'association. Leur fonction consistait, comme leur nom l'indique, à «vendanger les vignes de la Communauté et à transporter la récolte à destination», ceci en commun avec les procureurs. Les vendangeurs étaient étroitement liés aux procureurs. En quelque sorte, ils venaient alléger leur travail. En 1929, toujours en rapport avec l'augmentation croissante de la viticulture, le nombre des vendangeurs fut porté de deux à quatre. Contrairement à l'exemption de la procure, il n'existe pas «d'exemption de la vendange»; il n'est pas possible de verser une certaine somme d'argent à l'association pour se dérober à cette fonction. La différence s'explique aisément. Si la procure représente une lourde corvée, la tâche des vendangeurs, en revanche, peut sans exagération être qualifiée d'agréable, puisqu'ils n'interviennent qu'au moment de la récolte.

Ces quelques fonctions définies, attachons-nous un instant à la manière dont l'administration de la Communauté coordonnait ces différentes activités et fonctions ainsi qu'aux modifications importantes survenues dans la nature de cette administration depuis 1860/1870.

Alors qu'au XIXe siècle, il n'y avait que le charge-ayant et le secrétaire pour s'occuper de l'administration de la Communauté, à l'heure actuelle c'est un comité de cinq membres qui coordonne et qui gère ses activités. Le charge-ayant, qui était autrefois véritablement un chef de village, n'est plus que le président d'une

simple association économique. D'autre part, l'augmentation du nombre de personnes s'occupant de la gestion de la Communauté est un autre effet, sur le plan de l'administration cette fois, de l'important développement de la viticulture. Le comité est certes responsable de l'ensemble de la Communauté mais il ne faudrait pas oublier que le véritable pouvoir de décision est détenu par l'ensemble des communiens; il est incarné par les différentes assemblées générales. Pour régler des affaires importantes (conflits entre membres et non-membres et rapports de la Communauté avec l'extérieur par exemple), c'est l'assemblée générale qui délègue un ou deux membres ou qui accorde des pouvoirs spéciaux au comité. Mais en aucun cas le comité ne peut prendre, à lui seul, une décision importante qui engage toute l'association.

Depuis 1860/1870, on tenait régulièrement deux assemblées générales annuelles: celle du 1er mai et celle du 30 novembre. Lorsque des problèmes particuliers se posaient, une assemblée extraordinaire était convoquée. Ces assemblées extraordinaires sont devenues de plus en plus fréquentes à la fin du XIXe siècle. Ce fait est intéressant car il offre la preuve écrite d'une importante transformation survenue dans la nature de l'association. De nombreux travaux qui étaient faits autrefois par l'ensemble des communiens selon le système de la corvée, ont été remplacés par ce qu'on appelait «le travail à prix fait». On attribuait un travail, le défoncement d'une vigne ou l'entretien des chemins par exemple, à un habitant du village à la suite d'une enchère. Celui qui se proposait pour faire le travail en question au prix le plus bas était désigné par la Communauté et rémunéré en espèces. Il s'agit là d'un autre exemple de la disparition progressive des travaux collectifs. Ainsi pour chaque enchère de ce genre, du moins lorsqu'elle avait une certaine importance, on convoquait une assemblée extraordinaire.

Depuis la première guerre mondiale, il a été tenu une troisième assemblée générale régulière. C'est «l'assemblée du mois d'août». Nous avons vu que pendant l'Entre-deux-guerres, de grandes quantités de bois avaient été vendues à des particuliers du village. Et c'est précisément à cause de l'ampleur que prenaient ces adjudications de lots de bois que la Communauté décida de convoquer une réunion spéciale uniquement pour ces ventes. Quelques années après son introduction, cette réunion devint une assemblée générale ordinaire.

Le règlement de 1929 fait mention de quatre assemblées ordinaires. La quatrième avait lieu le troisième dimanche du mois de juillet, mais souvent elle a été supprimée. Il n'est pas dans notre

intention de détailler l'ordre du jour de toutes ces assemblées. Relevons simplement que celui de la Saint-André était le plus chargé. Tous les problèmes importants y étaient traités. La distribution du bénéfice annuel se faisait également le 30 novembre. Jusqu'en 1910, ce bénéfice était en nature; chaque communier recevait une certaine quantité de sel, quantité qui dépendait de l'importance de la récolte. A partir de cette date, l'argent a définitivement remplacé le sel. Cette modification est un exemple du mouvement de monétarisation de l'économie villageoise.

A chaque assemblée, les communiens reçoivent une certaine quantité de vin. Le jour de la Saint-André, ils avaient en outre droit à une ration de pain et de fromage. Ceci jusqu'en 1958, date à laquelle le pain et le fromage furent remplacés par la «raclette» (une spécialité valaisanne). Si ces différentes assemblées étaient essentiellement consacrées à la gestion et à l'administration de l'association, il apparaît clairement que leur caractère social et de festivité n'était pas moins important aux yeux des communiens.

Quant au processus de décision en vigueur dans la Communauté, on peut dire qu'il ne diffère en rien de l'ensemble de la vie de l'association. Il est fondamentalement démocratique. Lors d'une assemblée générale, un membre fait une proposition ou suggère un amendement, un autre répond, approuve ou désapprouve. La discussion commence, un débat s'engage, tous les membres y participent. S'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord, ils passent au vote et la proposition est acceptée ou rejetée suivant l'avis de la majorité.

La première partie de cette étude nous a permis de comprendre les différentes activités de la Communauté d'une manière globale et dans une perspective historique. Du général, nous aimerions maintenant passer un instant au particulier, à la dynamique interne de la vie de l'association à cette époque, ceci en analysant d'une façon plus détaillée la mise en place de deux importantes réalisations à la fin du XIXe siècle.

### **La construction de la maison de la Communauté en 1868 et du bassin du village en 1882**

Avant 1868, date à laquelle la construction de la maison communale prit fin, les assemblées générales se tenaient, soit à la cave de l'association, soit «en la demeure d'un membre». C'est sur cette cave qu'a été édifiée, entre 1866 et 1868, la maison de la Communauté. Ce bâtiment n'a pas été entièrement construit

selon la méthode traditionnelle de la corvée, ni selon les techniques plus modernes où l'on confie l'ouvrage à quelques entrepreneurs qui sont, eux, simplement rémunérés en espèces. Dans ce dernier cas, il n'y a alors plus aucune participation effective des communiens. C'est selon une combinaison des deux procédés, traditionnel et moderne, que cette maison a été construite. Une partie des travaux seulement a été confiée à des entrepreneurs. Le reste, les communiens l'ont fait selon le système de la corvée. Nous retrouvons ici le caractère archéo-moderne de la Communauté, caractère qui montre clairement que l'association s'est trouvée dans une phase de profondes mutations dans les dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle.

Il existe plusieurs documents qui relatent d'une manière très détaillée les multiples opérations de la construction, le nom de toutes les personnes qui ont participé aux travaux et le nombre d'heures que chacune y a consacrées. D'après ces documents, il est possible d'affirmer que tout le village a été mobilisé pour la réalisation de cette œuvre. Pour certaines opérations, la Communauté a même fait appel à d'autres villages et à d'autres communes, les ressources locales ayant été insuffisantes. C'était le cas pour le bois notamment, au sujet duquel le charge-ayant avait dû aller en chercher jusque dans la plaine du Rhône. Chaque villageois avait trouvé une occasion de gagner quelque argent en participant d'une manière ou d'une autre à la mise en place du bâtiment. Le menuisier qui avait été engagé par la Communauté ne s'occupait que de la seule édification. Les communiens exécutaient tous les autres travaux; ils apprêtaient le bois, l'amenaient sur place. Bref, ils préparaient tout le matériel nécessaire à la construction. Si les membres de la Communauté faisaient le plus grand nombre possible de travaux, c'était pour limiter au maximum les dépenses.

Mais ici nous ne sommes déjà plus à l'époque du système traditionnel où chaque membre devait fournir gratuitement sa part de matériau. Ainsi, on se souvient que pour la construction d'une conduite d'eau, chaque communien apportait son tronc d'arbre. Pour la bâtisse de la maison communale, en revanche, tous les communiens qui ont pris part aux travaux ont été rémunérés en espèces. Certains trouvèrent une occasion de gagner quelque argent en sciant des troncs d'arbres; d'autres en préparant des planches; d'autres, enfin, en aidant les ouvriers à «lever des pièces de bois». Le charge-ayant recevait une rémunération pour «noter les heures» accomplies par les travailleurs et pour surveiller l'ensemble des opérations. Un autre communien trouvait une source de revenu en taillant des pierres; le maréchal, en «façon-



nant les clous»; une autre personne du village, en louant une chambre au menuisier. Un fourneau fut installé dans le local nouvellement construit. Quelques communiens gagnèrent un peu d'argent en transportant ce fourneau de la plaine du Rhône jusqu'au village de Chermignon-d'en Bas.

L'originalité de cette construction réside, d'une part, dans cette vaste mobilisation de la population et, d'autre part, dans la méthode utilisée, méthode que nous avons appelée archéo-moderne. Parallèlement, cette description nous donne une idée du niveau de développement de l'économie villageoise à cette époque.

La construction du bassin du village en 1882 ressemble passablement à la mise en place de la maison de la Communauté, mais elle en diffère également par de nombreux aspects. Au niveau des techniques de construction, la ressemblance est frappante: une partie des travaux a été exécutée par les gens du village, et l'autre a été confiée à un entrepreneur.

Le bassin de 1882 comporte une originalité si on le compare aux bassins qui avaient été construits auparavant. C'était la première fois qu'on faisait un bassin en ciment et non en bois. Cette modification s'explique par le fait que le bois pourrissait trop rapidement. Ce changement de matière première peut paraître parfaitement logique mais en réalité il a fallu plusieurs mois de discussions jusqu'à ce que toutes les personnes acceptent cette innovation. Il semble que les gens se méfiaient sérieusement de cette nouvelle matière. Cet exemple montre, en outre, qu'une coutume n'est jamais abandonnée du jour au lendemain mais qu'une telle modification est toujours le résultat d'un long processus de persuasion. D'une manière générale, on peut dire que la fin du XIXe siècle représente le début d'une époque qui fut décisive pour le passage de la Communauté d'une économie traditionnelle à une économie moderne, ce passage étant concrétisé dans le cas présent par la construction de ce bassin en ciment. Ainsi le terme archéo-moderne convient également à cette deuxième construction.

Ici aussi, de nombreux villageois trouvèrent une occasion de gagner quelque argent en participant aux travaux. Quatre personnes fournirent le bois nécessaire au «moulage du bassin». Une autre avait des pierres à vendre, une autre encore trouva une source de revenu en «prenant en pension» l'entrepreneur et ses ouvriers. Le maréchal et le marchand de fer purent vendre quel-

ques objets. Un autre villageois, enfin, s'était proposé pour «le service du char» (les divers transports de matériel).

Malgré ces nombreuses similitudes avec la construction de la maison de la Communauté, il y a cependant quelques différences importantes. Si le coût de l'édification de la maison communale a été à la charge de la Communauté uniquement, les frais occasionnés par la mise en place du bassin ont été répartis entre tous les habitants du village, puisque chacun se servait de l'eau. Il est intéressant de relever que dans cette répartition des frais, on retrouve le souci des habitants d'établir en permanence la justice et l'égalité dans la collectivité. La participation de chacun aux frais variait selon la durée de son séjour dans le village de Chermignon-d'en Bas, selon la grandeur du ménage et qu'une famille avait ou non du bétail. Ainsi, à la suite d'un savant calcul, la population fut divisée en neuf catégories. Les personnes qui étaient rangées dans la première catégorie utilisaient le plus d'eau et payaient le montant le plus élevé. Pour les suivantes, la quote-part diminuait progressivement.

On peut remarquer que le caractère archéo-moderne de la construction du bassin se retrouve même au niveau de la rémunération de l'entrepreneur. Il était prévu dans le contrat qu'une partie du salaire lui serait versée en nature et non en espèces, en vin dans le cas présent. Toutefois en décomposant ce salaire, on remarque que le vin ne représente que très peu de chose. Sur un montant de plusieurs centaines de francs, il n'y avait que pour vingt francs de vin. Le paiement en nature n'avait donc plus qu'une valeur symbolique. Déjà à cette époque, il s'agissait de maintenir une coutume beaucoup plus que d'une pratique effective.

Globalement, dans la perspective des grandes transformations de la Communauté, nous remarquons que la modernisation et la monétarisation caractérisaient déjà de nombreux aspects de l'économie villageoise à la fin du XIXe siècle.

Dans cette partie consacrée à l'analyse des activités et des coutumes de la Communauté vers 1860/1870 et à leur évolution par la suite, il nous faut encore dire un mot du «rachat de la dîme» et des associations qui ont été créées à l'intérieur de la Communauté.

### **Le rachat de la dîme**

Antérieurement, nous avons analysé le rachat du parcours et le rachat des chemins. Voyons en quoi consiste le rachat de la dîme et s'il y a une relation entre ces trois types de rachat. Précii-

sons que la Communauté payait une dîme au prieuré de Lens, dîme qu'elle racheta par la suite et, fait bien particulier, ce rachat ne prit fin qu'en 1915. Pour comprendre la nature de cette dîme, il est nécessaire de faire un bref retour en arrière jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle. Nous nous référons à cet effet au petit ouvrage du chanoine Pierre Gard, prieur de Lens de 1901 à 1939<sup>3</sup>.

Depuis l'époque féodale, des familles nobles possédaient des droits féodaux (dîme en vin et en grain) sur le territoire de la Grande Commune de Lens, territoire dont faisait partie la Communauté de Chermignon-d'en Bas. Peu à peu, les fiefs et les dîmes qui appartenaient à ces familles furent rachetés par les collectivités locales ou par le prieuré de Lens. L'auteur donne un exemple: « En 1801, la famille de Preux d'Anchettes vendit aux quatre communautés de Lens tous ses droits sur la grande dîme en vin pour mille fichelins de seigle. »

Il est possible qu'avant de payer une dîme au clergé, la Communauté ait payé une fois une telle dîme à la noblesse. La dîme féodale serait alors devenue une dîme ecclésiastique. Malheureusement, il n'existe aucun document permettant de situer historiquement cette mutation qui relève, elle, ne l'oublions pas, d'une pure hypothèse. Quant à la dîme elle-même, elle consistait en la dixième partie (ce qui n'est pas toujours le cas) de la récolte de chaque communier. « Chaque dixième tas de blé était pour le prieur », nous disait récemment le plus vieux charge-ayant pour définir la nature de cette dîme. Une autre particularité est à relever au sujet de cette redevance féodale. Le prieuré de Lens n'avait pas, comme l'évêque de Sion par exemple, un major qui veillait à ce que les hommes qui dépendaient de ce seigneur ecclésiastique satisfissent aux « tailles, redevances, services, plaits et autres usages »<sup>4</sup>. La Communauté s'occupait elle-même de réunir la dîme de chaque communier et de la remettre globalement au prieuré. Il n'y avait pas d'intermédiaire entre le prieuré et la Communauté pour « faire rentrer la dîme ». La plus importante caractéristique réside cependant dans le fait que la Communauté n'a terminé son rachat des redevances féodales qu'au début de ce siècle. Un document relève les dernières tractations qui eurent lieu à ce sujet. C'est le chanoine Pierre Gard qui encaissa les derniers montants de ce rachat au nom du prieuré. Ces sommes

<sup>3</sup> [Pierre] G[ard], *Notice historique sur la Contrée de Lens*, Sierre, 1933, 86 p.

<sup>4</sup> Gérard Berthoud, *Changements économiques et sociaux de la montagne. Vernamiège en Valais*, Berne, 1967, p. 57.

étaient très élevées puisque, entre 1910 et 1915, date du dernier paiement, la Communauté versa près de deux mille francs à cet effet.

Ainsi, ce n'est qu'en 1915 que la Communauté est devenue entièrement autonome. Ces importantes redevances moyenâgeuses représentaient sans aucun doute une lourde charge pour la collectivité. D'autre part, elles constituaient un frein important à son développement et l'empêchaient de sortir de sa stagnation économique. Rien d'étonnant à ce que la Communauté ne se soit développée d'une manière importante qu'à la suite de cette libération du début du XXe siècle. La relation entre la fin du rachat de la dîme et le début de l'extension de la viticulture n'est alors plus à démontrer.

### **Les associations dans l'association**

Il s'agit des associations qui ont été créées à l'intérieur de la Communauté. Cette activité est tout à fait différente de celles qui ont été analysées jusqu'ici.

Rappelons que les terres que possède la Communauté se trouvent sur la rive droite du Rhône, rive qui est la plus ensoleillée. D'autre part, vu que la grande partie de ces terres sont situées à une altitude inférieure à 800 m, elles se prêtent particulièrement bien à la viticulture. Mais jusqu'au début du XXe siècle, une petite surface seulement avait été défrichée et transformée en vigne. Ainsi subsistaient de nombreuses possibilités de développer la culture viticole. Quelques communiens le comprirent et firent une proposition originale pour mettre en valeur ces terres incultes. Ils étaient d'accord d'assumer les travaux nécessaires pour aménager une nouvelle vigne, à condition de pouvoir jouir de la récolte pendant un certain nombre d'années. Le 30 novembre 1934, l'assemblée générale accorda à cinq membres le droit de transformer environ 2000 m<sup>2</sup> de terrain vague en vigne. En contrepartie, ils avaient «pour récompense de leurs travaux, la jouissance et l'exploitation à leurs frais de ladite plantation pendant dix ans». Ensuite, elle devait être remise à la Communauté «en parfait état de production».

Une association du même genre prit naissance en 1950. Cinq autres communiens se proposèrent pour transformer en vigne une nouvelle partie de ces terrains vagues. Cette fois, l'entreprise était d'une envergure beaucoup plus grande: il s'agissait de 8000 m<sup>2</sup> et non plus de 2000 m<sup>2</sup>. Mais ils réclamaient la jouissance de la

récolte pendant vingt ans. Cette exigence fut acceptée par l'assemblée générale et il était entendu qu'en 1970, «après l'enlèvement de la récolte de l'année», la plantation serait reprise par la Communauté «en parfait état de production».

Ces deux exploitations de nature particulière que nous pourrions appeler des associations dans l'association illustrent très concrètement le courant de spécialisation qui caractérise l'économie villageoise depuis les premières décennies du XXe siècle, le développement très considérable de la viticulture étant précisément l'élément qui incarne le mieux cette spécialisation. Après «la rentrée de la récolte en 1970», l'importance de la viticulture de la Communauté doublera, car aujourd'hui sa surface en vignes correspond à peu près aux 8000 m<sup>2</sup> mis en valeur par les cinq communiens en 1950.

Ainsi, à l'heure actuelle, la Communauté est loin de disparaître. Contrairement aux autres associations économiques d'origine ancienne, qui sont en train de dépérir ou d'être abandonnées complètement, la Communauté de Chermignon-d'en Bas se caractérise par un important développement.

### **Les grandes tendances de l'évolution de la Communauté de 1860/1870 à nos jours**

Quelques indications sur l'évolution de l'association sont déjà apparues lors de la présentation générale du sujet, d'autres, au cours de la première partie de cette étude. Il s'agit maintenant d'analyser d'une manière plus précise et ensuite d'expliquer ces tendances et l'orientation de cette évolution. A cet effet, nous nous référons aux livres des comptes et plus particulièrement aux exercices comptables des années 1867/1868, 1894/1895 et 1966/1967 (un exercice comptable débute toujours le 30 novembre, jour de la fête de la Communauté, et s'étend jusqu'au 30 novembre de l'année suivante). Des raisons pratiques justifient ce découpage car il serait beaucoup trop long de prendre en considération tous les exercices comptables. Celui de 1867/1868 a été choisi parce qu'il fournit le plus de renseignements sur la situation de la Communauté vers 1860/1870; l'exercice 1894/1895, parce qu'il symbolise le mieux le début du bouleversement intervenu dans l'économie villageoise à partir de la fin du XIXe siècle; quant à l'exercice 1966/1967, il représente la situation actuelle. Quelques fois, néanmoins, nous examinerons l'ensemble des comptes et les protocoles de toutes les assemblées générales afin de nuancer certaines constatations.

Reprenons ici quelques-uns des courants qui caractérisent l'évolution de la Communauté au cours de ces deux derniers siècles en utilisant comme principal exemple concret les divers aspects de la culture viticole. Il importe de saisir ces divers courants d'une manière globale, c'est-à-dire de les situer dans l'ensemble de la transformation de l'économie villageoise. Il ne s'agit là que d'une ébauche car ce n'est qu'à la fin de cette étude que nous dégagerons d'une manière systématique les relations et les interdépendances entre ces divers courants. L'analyse de ces relations nous permettra alors de passer du stade descriptif au niveau explicatif.

La monétarisation est un de ces courants. Par ce terme nous entendons donc l'envahissement progressif de la Communauté par les monnaies d'argent. Alors qu'à la fin du XIXe siècle, l'argent était encore quelque chose de rare, il apparaîtra à partir du début de ce siècle dans des proportions toujours plus importantes pour devenir à l'époque actuelle une chose tout à fait commune, voire abondante. De multiples indices permettent de reconnaître cette monétarisation. Les différentes cotisations que les communiens payaient autrefois en nature (le droit d'entrée dans la Communauté ainsi que l'entrepôt de ce droit, par exemple) ont été remplacés par une certaine somme d'argent. Les recettes annuelles de l'association, qui ne s'élevaient qu'à quelques centaines de francs au milieu du XIXe siècle, atteignent actuellement des montants de plus de quinze mille francs. Sur la base de ces derniers chiffres, il apparaît déjà que la monétarisation ne peut être comprise en tant que telle mais qu'elle est en étroite relation avec le développement de la viticulture, par exemple, puisque ces recettes proviennent pour l'essentiel de la vente de la vendange.

Au siècle passé, tous les communiens participaient activement aux travaux de la vigne. Par la suite, les membres ont eu la possibilité de s'en libérer contre le paiement d'une certaine somme. C'est ce que la Communauté appelle «les journées manquées». En 1868, une seule personne n'a pas fait son travail, elle a payé pour cette absence un franc cinquante; en 1967, le montant des journées manquées s'est élevé à six cents francs environ. Cet exemple illustre certes la monétarisation mais il permet également de montrer le rapport entre cette dernière et l'affaiblissement de l'esprit communautaire.

La hausse générale des salaires depuis la fin du XIXe siècle est un autre indice de ce mouvement de monétarisation. Cette augmentation n'a cependant pas suivi une progression régulière. Elle a été faible de 1860 jusqu'à la première guerre mondiale, un

peu plus marquée dans l'Entre-deux-guerres, très forte seulement à partir de la seconde guerre mondiale. Le charge-ayant qui percevait quatre francs en 1913 pour établir les comptes, en recevait plus de cent en 1939 pour la même tâche. Il en va naturellement de même pour les autres salaires, de sorte que nous assistons à un véritable «boom salarial» à l'intérieur de la Communauté depuis les années 1940/1945. En réalité, cette hausse n'est pas propre à la Communauté, elle représente plutôt une caractéristique de la société globale dont fait partie cette association.

La monétarisation ne se retrouve pas seulement dans l'évolution des salaires, mais également dans celle des prix. Concrètement, l'analyse de l'évolution du prix de la vendange la fait clairement apparaître à ce niveau. Le prix du vin a, en effet, augmenté dans des proportions très importantes depuis le début de ce siècle. Mais les importantes sommes d'argent que la Communauté encaisse actuellement pour la vente de la vendange ne s'expliquent pas seulement par l'augmentation du prix du vin mais surtout par l'extension de la surface viticole. Et, comme la viticulture est aujourd'hui l'activité agricole la plus rentable pour l'association, nous constatons une relation étroite entre la monétarisation et la notion de rentabilité.

Autrefois, la Communauté payait une dîme en nature. De nos jours, cette redevance féodale a disparu mais l'association paie chaque année plusieurs centaines de francs d'impôts communaux et cantonaux. Ce passage du paiement en nature au paiement en espèces est un autre indicateur du mouvement de monétarisation. Il permet, en outre, de dégager une nouvelle relation, celle de l'étatisation cantonale et communale avec la monétarisation. L'association paie certes d'importantes sommes d'impôts mais la commune et le canton ont pris à leur charge de nombreuses tâches autrefois du ressort de la Communauté. C'est la commune qui supporte les frais de la construction et de l'entretien des chemins. Le canton a financé partiellement la route qui a permis de relier ce village de montagne à la plaine du Rhône; il a versé à plusieurs reprises des subsides à l'association pour la reconstitution de son vignoble lorsque celui-ci a été atteint par le phylloxéra.

La monétarisation englobe aussi la modification intervenue dans la nature du bénéfice qui est distribué à la fin de l'année aux communiers. Jusqu'en 1910, chaque communier recevait son dividende en nature, quelques livres de sel en l'occurrence. Mais depuis cette date, l'argent a remplacé le sel et il arrive fréquemment qu'un communier touche plus de cent francs par an.

Dans ces quelques lignes, il ne s'agissait pas seulement de définir la monétarisation mais bien de la rattacher constamment aux autres activités de la Communauté ainsi qu'à leur transformation. Nous allons procéder de même avec les autres mouvements et courants pour en arriver finalement à une compréhension globale du passage de l'association d'une économie traditionnelle à une économie moderne. La modernisation est un autre terme qui résume une série de phénomènes issus précisément de ce passage d'une structure économique à une autre.

L'extension de la viticulture implique aussi une modernisation des moyens et des techniques mis en œuvre dans cette exploitation. Les comptes de 1966/1967 comportent des écritures relatives à la culture viticole qui ne figuraient pas dans les exercices de 1867/1868 et de 1894/1895. Ainsi trouve-t-on des dépenses pour le sulfatage, pour les matières cupriques, les engrais, pour un désherbant et d'autres produits chimiques. Cette mise en œuvre de nouveaux moyens est directement liée à l'intensification et à l'amélioration de la viticulture ainsi qu'à l'augmentation de sa productivité. Autrefois, le désherbage des vignes était assuré en commun par quelques membres. Le produit chimique qui a remplacé ce travail a certes permis de faire une importante économie de main-d'œuvre. Mais parallèlement, ce changement joue aussi un rôle dans l'affaiblissement de la sociabilité active et dans l'appauvrissement de l'esprit communautaire.

Les répercussions de la modernisation n'apparaissent cependant pas seulement au niveau de l'exploitation viticole, mais bien dans l'ensemble des activités et de la vie de l'association. L'exemple de la disparition de l'exploitation du bois est, à ce sujet, significative. Non seulement elle n'est plus rentable mais nous avons vu, en outre, que le chauffage au bois a cédé la place à des installations modernes qui fonctionnent avec des matières à combustion nouvelles. La construction d'un bassin en ciment et non en bois, à la fin du XIXe siècle, était déjà un signe avant-coureur de ce mouvement. A la place du porte-à-porte que faisaient autrefois les procureurs pour convoquer les communiens à une assemblée générale, on trouve aujourd'hui dans les comptes une opération enregistrant les frais de téléphone de l'administration.

La Communauté qui vivait presque en autarcie au début du siècle passé a progressivement multiplié ses échanges avec la plaine du Rhône. Non seulement les contacts entre la plaine et la montagne se sont intensifiés, mais l'association a constamment élargi son ouverture au monde moderne. Récemment, tous les membres ont fait une sortie collective à l'étranger aux frais de



la Communauté. Si, d'une part, la collectivité se laisse pénétrer par la modernité, on peut dire aussi que, d'autre part, elle va à sa rencontre.

Pour en revenir à la viticulture, il faut toutefois préciser que la modernisation ne permet pas, à elle seule, d'expliquer ce développement très considérable. La mécanisation, autre courant qui fait partie du profond changement intervenu dans l'économie villageoise au cours de ces dernières décennies, a, elle aussi, joué un rôle important. Le terme de mécanisation résume les opérations de la culture viticole qui s'exécutaient autrefois collectivement par les communiens et qui ont été petit à petit confiées à des machines. Si l'on considère les exercices comptables de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, on ne trouve aucune trace de la mécanisation. Elle n'a, en effet, été introduite que récemment. Aussi voulons-nous déterminer d'une manière plus précise à quel moment elle a fait son apparition dans la Communauté. D'autre part, nous aimerions savoir quelle a été l'attitude des communiens à l'égard de ce mouvement et quels ont été les effets de ce dernier sur la vie sociale de la collectivité.

En 1894/1895, on transportait encore la vendange jusque dans la plaine du Rhône avec char et mulet. L'exercice de 1966/1967, en revanche, mentionne une série d'opérations relatives à la location de diverses machines et à des paiements de factures à des entreprises de transport. Les véhicules motorisés ont définitivement remplacé le mulet. D'une manière plus précise, c'est en 1952 qu'un mototreuil a été utilisé pour la première fois pour des travaux de vigne. Par la suite, cette machine a été régulièrement louée par l'association. Comme elle servait à des travaux importants, butter et défoncer la vigne, elle permettait de réaliser une importante économie de main-d'œuvre. Il était ainsi possible d'étendre la production sans augmenter les corvées des communiens. Mais la mécanisation ne s'est pas arrêtée à l'utilisation du seul mototreuil. En 1955, la Communauté n'a pas hésité à faire appel à une pelle mécanique pour un travail de défoncement. La location de cette machine devait lui coûter plus de mille francs. Cette somme peut paraître énorme lorsqu'on se souvient qu'au XIXe siècle, l'ensemble des recettes annuelles n'atteignait parfois même pas ce chiffre. Sous un autre aspect, elle illustre également le profond bouleversement de l'association au cours de ces dernières décennies.

L'introduction de la mécanisation n'a toutefois pas été sans difficulté. En 1960, par exemple, un défoncement était à faire. Les communiens n'arrivèrent pas à s'entendre; certains voulaient l'opérer selon le système traditionnel de la corvée; d'autres, au

moyen de la machine. Finalement, à la suite de longues discussions, on passa au vote et par dix-huit voix contre quatorze, la majorité décida de procéder à ce défoncement à la machine. Ainsi on peut supposer que les communiens étaient parfaitement conscients des effets de l'introduction massive de la mécanisation. Le dividende qu'ils recevaient à la fin de chaque exercice était beaucoup plus élevé que jamais auparavant mais, d'autre part, la machine accélérât la disparition progressive des travaux collectifs que les communiens voulaient maintenir à tout prix à cause de leur contenu social surtout.

A la fin du XIXe siècle, les compétences et les responsabilités étaient encore très diverses et nombreuses. Les comptes de l'exercice 1894/1895 font mention d'une amende infligée à deux communiens parce qu'ils «ont laissé des allumettes aux petits enfants». Cet exemple peut paraître banal, mais il permet de démontrer concrètement l'étendue de ces responsabilités. Elle englobait pour ainsi dire de tous les problèmes qui se posaient à cette époque à un village rural de montagne. Parfois elle jouait même le rôle de banque auprès de ses membres; à plusieurs reprises, la Communauté a prêté de l'argent à des particuliers. L'exercice de 1867/1868 contient plusieurs opérations de ce genre. En outre, elle leur rendait toutes sortes d'autres services, en leur distribuant chaque année une certaine quantité de sel par exemple.

Globalement, en tenant compte des analyses précédentes, nous pouvons caractériser la situation de la Communauté à cette époque par le terme multifonctionnel, ceci parce qu'elle avait une multitude de fonctions. Aujourd'hui, en revanche, on pourrait dire qu'elle est unifonctionnelle, puisqu'elle n'a plus qu'une seule activité, toutes les autres ayant progressivement disparu, même celles qui ont subsisté jusqu'à une époque très récente, telles que l'herbe, la litière et le bois, qui ont disparu respectivement en 1953, en 1960 et en 1965. A partir de ce passage d'un état multifonctionnel à un état unifonctionnel, on pourrait s'interroger sur la nature de la fonction actuelle de la viticulture et se demander si son contenu n'a pas changé au cours des deux derniers siècles. Au milieu du XIXe siècle, la viticulture et l'ensemble des activités de l'association avaient une fonction réellement économique, en ce sens qu'elles permettaient aux gens de satisfaire une partie de leurs besoins vitaux. De nos jours, la situation est très différente. Le pourcentage que représentent les agriculteurs dans la population active du village n'a cessé de diminuer et plus personne ne peut gagner sa vie uniquement par la Communauté. Les gens se sont insérés dans le système économique régional et travaillent

très souvent en dehors du village. Ce ne sont en tout cas pas les quelque cent francs que reçoivent chaque année les communiens qui leur permettent de vivre. Mais là n'est pas non plus la cause du grand nombre de personnes qui sont aujourd'hui encore membres de la Communauté. Le dividende annuel leur importe finalement peu. Ce sont les rapports sociaux particuliers, propres aux assemblées générales et aux travaux collectifs, qui les attirent et qui expliquent cette forte participation. C'est cela que nous entendons par changement de fonction. Si la Communauté avait autrefois une fonction économique primordiale, elle a aujourd'hui une fonction essentiellement sociale. Nous constatons ainsi que les activités de la Communauté ont non seulement disparu mais que celle qui reste n'a plus la même nature qu'auparavant.

Il ne faudrait cependant pas se leurrer sur cette fonction sociale actuelle car nous avons vu que la sociabilité active et l'esprit communautaire s'étaient passablement atrophiés. Si la Communauté a encore une fonction sociale, cette dernière s'est, elle aussi, considérablement appauvrie au cours de l'époque considérée. L'ensemble des traits propres à ce dépérissement des relations sociales traditionnelles constitue ce que nous appelons le décollectivisme. Il fait partie des courants qui caractérisent l'évolution de l'économie villageoise depuis 1860/1870. Au cours de cette étude, plusieurs facteurs ayant contribué à accentuer ce décollectivisme sont déjà apparus. Concrètement, la disparition d'un grand nombre de corvées en est un premier exemple. Au lieu de faire certains travaux en commun, les communiens ont préféré les attribuer à des entrepreneurs. La pratique de l'enchère qui consistait à confier un travail à un seul communien que l'on rémunérait en espèces est devenue de plus en plus fréquente. L'abandon du parcours et, d'une manière plus générale, le passage du collectivisme à une individualisation de plus en plus poussée ne sont pas non plus étrangers à ce changement. L'introduction de la mécanisation ne pouvait qu'amplifier ce mouvement déjà très développé à cette époque. Parallèlement à la diminution progressive des activités de la Communauté, un grand nombre de coutumes et de traditions, qui y étaient rattachées, ont également disparu, disparition qui n'a pas été sans se répercuter sur le plan social.

En résumé, nous constatons qu'à un nouveau type de structure économique correspond un nouveau type de relations sociales.

Avant de conclure, en mettant en relation, à l'aide d'un modèle explicatif, les quelques courants décrits et résumés ci-dessus avec l'ensemble des mouvements, courants et tendances qui caractéri-

sent l'évolution de la Communauté au cours des deux derniers siècles, nous voudrions encore tenter d'élucider le problème de l'origine et de l'évolution de cette association.

### Les origines de la Communauté

La première question qui vient à l'esprit lorsqu'on approfondit l'analyse de la nature de cette association si particulière, est de savoir depuis quand elle existe et de quelle manière s'explique son apparition. Mais ce problème est des plus difficiles à résoudre car, à notre connaissance, il n'existe aucun document à ce sujet. Il n'est donc pas possible d'apporter une réponse définitive et certaine à cette question. A l'aide de quelques hypothèses, celles qui existent déjà et celle que nous proposons, nous tenterons néanmoins de situer ce problème d'une manière un peu plus précise. A la suite des discussions que nous avons eues avec les membres de la collectivité et après consultation des divers documents concernant l'association, il ressort que deux hypothèses contradictoires ont cours sur ce point.

A la fin du XIXe siècle, un archiviste de la commune de Chermignon avait établi un document de trois pages au sujet de la Communauté, document dans lequel il écrit que « la fondation de cette Communauté provient de droits féodaux qu'avaient certaines familles y habitant, entre autres une famille Nanchen sur un certain trajet du territoire. » Cette affirmation est malheureusement peu claire et insuffisamment fondée pour constituer une explication valable. D'après la supposition de cet archiviste, il faudrait admettre que la Communauté possède actuellement des terres qui appartenaient autrefois à des seigneurs féodaux. Dans sa citation, il a utilisé le terme « droits » féodaux. On peut donc supposer que ces terres n'appartenaient pas nécessairement à cette famille Nanchen, mais que cette dernière n'avait que certains droits, une dîme par exemple, sur ledit territoire. Nous avons vu qu'au XIXe siècle, la Communauté payait une dîme ecclésiastique et non une dîme seigneuriale. La nature de cette dîme ne suffit pourtant pas à infirmer la supposition de l'archiviste; il existe de nombreux exemples où une famille seigneuriale a vendu ses droits féodaux à une commune ou à une paroisse. Cependant, il semble qu'il exclut à tort la possibilité de l'existence de cette association avant l'époque féodale car son origine pourrait remonter à l'époque où les premiers habitants se sont installés dans la région.

Une autre hypothèse est défendue par plusieurs personnes. Elles pensent que la Communauté, avant d'avoir été une simple association économique telle qu'elle se présente depuis plusieurs siècles, aurait formé une véritable commune politique. Mais pour diverses raisons, nous pouvons également exclure cette deuxième hypothèse. Premièrement, nous avons constaté précédemment que les communiens provenaient de diverses communes de la région. Chacun exerçait, par conséquent, ses droits politiques dans sa commune respective. Deuxièmement, les communiens ne résidaient que pendant certaines périodes de l'année dans le village de Chermignon-d'en Bas, en automne, depuis la fin septembre jusqu'au début novembre, par exemple. En outre, à la fin du XIXe siècle, il n'y avait que quelques familles qui résidaient en permanence dans ce village. En prenant ce fait comme base, nous estimons qu'au XVIIe siècle, époque à partir de laquelle on peut affirmer avec certitude l'existence de l'association, le nombre de familles domiciliées en permanence à Chermignon-d'en Bas était encore plus restreint, voire peut-être même inexistant. Ainsi, nous pensons que cette association économique n'a jamais été une véritable commune politique, depuis le XVIIe siècle tout au moins. Quant à l'époque antérieure, qui remonte jusqu'à son origine, il est également peu probable que les quelques familles qui y résidaient en permanence, s'il y en avait, aient formé une entité politique.

Une autre hypothèse nous est venue à l'esprit en comparant la Communauté aux consortages d'alpages valaisans. Pendant l'été, tous les paysans confient leur bétail à quelques bergers. Ce genre de pratique collective représente alors une importante économie de main-d'œuvre et permet aux gens, ainsi libérés de la garde de leur troupeau, de s'occuper des autres travaux de l'agriculture. C'est précisément l'aspect collectif de l'exploitation des alpages qui a retenu notre attention et que nous avons mis en parallèle avec la pratique du parcours que connaissait la Communauté jusqu'au milieu du XIXe siècle environ. Si la montée à l'alpage constituait une étape de la transhumance, le séjour dans le village de Chermignon-d'en Bas en représentait une autre. A part cette analogie entre les consortages d'alpages et la Communauté, on remarque cependant une différence essentielle entre eux et c'est cette différence qui fait ressortir la spécificité de l'association. En effet, si à l'alpage ne montait que le bétail, en automne, en revanche, les propriétaires accompagnaient leurs vaches à Chermignon-d'en Bas et y habitaient durant plusieurs semaines. Pour cette courte période, la Communauté devait donc équiper ce village comme s'il était habité pendant toute l'année. C'est ce qui explique

la multiplicité des activités de la Communauté, du moins jusqu'à la fin du XIXe siècle.

Ainsi, elle n'était ni un consortage, ni une commune politique, ni même une bourgeoisie. Elle représentait concrètement une phase du nomadisme agricole de l'époque et elle consistait en une exploitation collective du territoire par des personnes venant de différentes communes de la région. Malgré cette précision sur la nature de l'association, nous n'avons pas encore répondu au problème de son origine. Toutefois, en sachant que la Communauté était étroitement liée au système économique local, il semble que l'on peut écarter l'hypothèse qui voit cette origine dans une brusque apparition à la suite d'une simple cessation de droits féodaux.

En supposant maintenant que la Communauté existe depuis l'arrivée des premiers habitants dans la région, nous nous fondons sur un article de Werner Kämpfen<sup>5</sup> relatif aux bourgeoisies du Valais, pour préciser notre hypothèse sur ce point.

Pour traiter le problème de l'origine des associations économiques et des corporations valaisannes, Kämpfen prend en considération deux hypothèses, celle de Gierke et la sienne.

Gierke pense que la naissance des consortages s'explique par l'invasion des Alémanes et des Burgondes au VIe siècle. « Non seulement les méthodes de culture de la propriété, mais surtout diverses institutions de caractère germanique attestent une origine germanique », c'est ce qu'affirment les partisans de Gierke. Les peuplades germaniques auraient importé leur conception associative ou, selon le terme qui s'est forgé en Valais, l'organisation en consortage, pour l'ensemble de l'économie agricole. Cette théorie admet que la communauté paysanne apparaît en Valais à l'époque des invasions, dans la forme villageoise actuelle.

Kämpfen refuse de se rallier à la théorie de Gierke. Il nous dit que cette dernière repose sur des conclusions à posteriori et il ajoute « qu'une connaissance précise de la situation géographique, topographique et de la configuration du sol en Valais nous permet de soutenir que tout ce qui est bon et durable dans l'existence de notre peuple et dans sa vie juridique ne doit pas être reporté au compte d'une seule race ou d'une seule population, qu'elle soit germanique ou d'une autre origine.» Et Kämpfen poursuit: « les corporations paysannes et les consortages sont nés des exigences de la nature. Celui qui connaît le Valais, pays aux proportions gigantesques, dans lequel la vie n'est qu'une lutte contre

<sup>5</sup> Werner Kämpfen, *Les Bourgeoisies du Valais*, trad. de l'allemand par Grégoire Ghika, dans *Annales Valaisannes*, 1965, pp. 129-176.

les forces naturelles, sait que l'individu isolé se trouve ici impuissant et cherche d'instinct le secours d'autrui, l'union de tous, l'association.»

Nous ne pouvons souscrire à une théorie qui ne voit dans l'esprit d'association du Valais qu'un héritage, fidèlement conservé, de l'apport germanique. Il nous semble que cet esprit est, au contraire, une excellente incarnation des contraintes particulièrement fortes que la nature impose aux hommes qui habitent sur les pentes arides des vallées latérales de la plaine du Rhône. Quant à la Communauté de Chermignon-d'en Bas, toujours en supposant qu'elle est née avec l'arrivée des premiers habitants, nous préférons l'hypothèse de Kämpfen à la théorie de Gierke, pour expliquer son origine.

Au cours de cette étude, la nécessité quasiment naturelle pour les gens de se grouper afin de rendre la vie possible, est apparue à plusieurs reprises. Un problème comme celui de l'eau ou de l'exploitation d'un alpage, ne pouvait être résolu par chaque habitant individuellement. Seul un groupe assumant ces travaux collectivement et selon des lois démocratiques, était en mesure d'apporter une réponse à de telles difficultés.

Il devient alors évident que ce n'est pas l'arrivée au VI<sup>e</sup> siècle de peuplades germaniques qui a brusquement donné naissance à ces différentes associations dont la Communauté de Chermignon-d'en Bas, malgré ses particularités, est un exemple. Ainsi, nous pensons que l'origine de ces associations est à chercher dans le Valais lui-même, dans ce que nous pourrions appeler son déterminisme écologique, géographique et topographique. En ce qui concerne plus spécifiquement la Communauté, il ne faut cependant pas oublier que nous nous trouvons ici à un niveau purement hypothétique car rien ne permet de prouver que cette dernière a existé depuis l'arrivée des premiers habitants. Cette hypothèse semble pourtant parfaitement logique lorsqu'on la met en rapport avec ce déterminisme que nous attribuons au Valais.

A la suite de cette approche de la question de l'origine de l'association, revenons maintenant à un problème actuel et plus concret, celui des courants et des mouvements propres à l'évolutions de la Communauté depuis 1860/1870.

### Essai d'explication

L'évolution et la transformation de l'association depuis la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle représentent le point nodal autour duquel ont été greffées nos différentes analyses.

Pour comprendre le passage de la Communauté d'une structure traditionnelle à une structure archéo-moderne, quelques-uns des courants et mouvements qui sont apparus au cours de cette étude ont été analysés d'une manière plus détaillée précédemment. Il s'agit de la monétarisation, de la modernisation, de la mécanisation, du décollectivisme et de la transformation de la Communauté multifonctionnelle en une association unifonctionnelle. Nous avons vu que ces courants n'étaient pas indépendants les uns des autres mais qu'il y avait, au contraire, un certain nombre de liens entre eux.

Nous voulons maintenant démontrer qu'il n'y a pas seulement des liens entre l'un ou l'autre de ces courants, mais que ces derniers sont reliés à tous les autres courants, mouvements, transformations et tendances.

Chacun de ces courants est relié à tous les autres puisque tous sont issus de ce changement de structure économique. Et c'est l'ensemble de ces relations qui permet d'expliquer ce passage d'une structure traditionnelle à une structure archéo-moderne. Mais il serait beaucoup trop long de démontrer les multiples manières dont chaque courant est relié à tous les autres. Ce n'est d'ailleurs pas non plus notre intention. Ce que nous voulons, c'est simplement illustrer ce schéma d'analyse.

Ainsi prendrons-nous comme exemple le courant de la spécialisation dans la viticulture puisque c'est un des plus importants.

Un terme comme celui de spécialisation est, à lui seul, bien vague et n'a qu'une signification très générale, voire abstraite. Mais si l'on sait que la spécialisation de la collectivité dans la viticulture est en relation avec la disparition progressive de toutes les autres activités de l'association, ce terme prend une signification déjà plus précise. D'autre part, la spécialisation est en rapport avec le critère de la rentabilité, en ce sens que les communiens ont choisi la culture la plus rentable. Cette nouvelle valeur, économiquement des plus intéressantes, a poussé les membres à étendre la surface viticole de l'association. D'où une nouvelle relation entre l'extension du vignoble et la notion de rentabilité. Ce développement de la viticulture a permis aux communiens de retirer des profits considérables. L'argent a inondé la collectivité; il s'agit de la monétarisation.

Mais l'extension du vignoble n'aurait pas été possible sans l'utilisation de machines (la mécanisation). Non seulement la Communauté a fait appel à des machines mais l'achat de toutes sortes de produits chimiques (la modernisation) a permis d'augmenter la productivité de cette culture. Toutefois, pour obtenir ces



produits modernes et pour vendre la grande partie de sa récolte à des coopératives de la plaine du Rhône, elle a dû se tourner vers l'extérieur, s'ouvrir à la société moderne. C'est le passage d'un type d'économie autarcique à un vaste mouvement d'échanges entre la plaine et la montagne. Les bénéfices considérables que cette spécialisation dans la viticulture et son extension parallèle rapporteront aux membres, leur ont même permis de faire un voyage à l'étranger et de s'ouvrir davantage encore au monde moderne.

Le remplacement d'une grande partie des travaux collectifs par les machines à la suite du mouvement de spécialisation a provoqué la disparition progressive de l'esprit communautaire et des relations sociales qui étaient propres à ces travaux. C'est ce que nous avons appelé le décollectivisme. Non seulement les travaux exécutés en commun par l'ensemble des membres deviennent de plus en plus rares, mais tous ne participent plus à ces activités. Ils préfèrent payer une certaine somme d'argent; ce sont les journées manquées. Cette pratique est, elle aussi, plus rentable. Nous retrouvons ainsi cette notion de rentabilité qui n'était pas encore un critère déterminant au début du XIXe siècle, époque à laquelle prédominait le souci de justice et d'égalité que les membres voulaient établir entre eux en faisant participer toutes les personnes d'une manière active à l'ensemble de la vie de la Communauté.

L'extension de la viticulture a certes permis à l'association de retirer des profits de plus en plus importants. Cependant, une partie de ces bénéfices va à la commune et au canton sous forme d'impôts. Mais cet apport n'est pas unilatéral car la municipalité et l'Etat ont pris en charge nombre d'activités qui étaient autrefois du ressort de la Communauté. C'est l'étatisation communale et cantonale. Le développement de la viticulture a impliqué une extension de l'administration de la collectivité. Le charge-ayant et le secrétaire font maintenant partie d'un comité de cinq personnes. En se spécialisant dans la viticulture, la Communauté a abandonné toutes les autres activités, et les coutumes et les traditions qui y étaient attachées ont, elles aussi, disparu.

Ainsi voyons-nous que la spécialisation, qui est à elle seule une notion vague et imprécise, prend une signification beaucoup plus large lorsqu'on ne la considère plus isolément mais dans ses relations avec l'ensemble des autres transformations. Elle devient alors un élément du modèle explicatif qui comprend l'ensemble de ces relations et qui permet d'expliquer ce changement de structure économique et sociale. Précisons que ce schéma d'analyse

n'est nullement exclusif, car d'autres courants, d'autres relations ou sous-relations pourraient être ajoutés à ce modèle sans rien changer à son pouvoir explicatif. Le fait de prendre en considération de nouveaux éléments ne pourrait que préciser et nuancer davantage l'explication des changements qui sont intervenus dans l'association au cours de ces deux derniers siècles.

Nous n'avons d'ailleurs pas l'intention de dégager toutes les relations qui peuvent exister entre ces divers courants, mouvements et tendances. Nous voulions simplement éviter d'en arriver au type d'explication unilatérale qui attribuerait la cause de l'ensemble de ces changements à un seul facteur.

En résumé, nous constatons qu'il y a deux sortes de relations qui caractérisent l'interdépendance de ces divers éléments.

Certains courants entraînent l'apparition d'autres mouvements. Ainsi la spécialisation de l'association dans la viticulture implique la mécanisation et la modernisation, par exemple. Mais d'autre part, ces mêmes courants entraînent la disparition d'autres éléments. La mécanisation, la modernisation, l'apparition de la notion de la rentabilité et la spécialisation ont fait disparaître progressivement le caractère démocratique et l'esprit communautaire, les travaux collectifs, la sociabilité active ainsi que de nombreuses traditions et coutumes.

D'une manière plus générale, on peut dire qu'il y a un rapport de phénomène à essence entre tous ces courants et le passage de la Communauté d'une structure traditionnelle à une structure archéo-moderne. Le changement de structure économique et sociale représente l'essence tandis que les courants, mouvements et tendances que nous avons rencontrés jusqu'ici sont, eux, issus de ce changement, ils sont tous des manifestations concrètes de cette essence, soit des phénomènes.

La caractéristique la plus originale de la Communauté réside cependant dans le fait que, contrairement aux autres associations d'origine ancienne qui ont progressivement disparu, en s'adaptant à l'époque moderne, en se spécialisant dans la viticulture, elle s'est non seulement maintenue mais elle continue à se développer puisqu'en 1970, sa surface en vigne va doubler. En introduisant un élément moderne sur le plan économique, la spécialisation dans la viticulture, elle a réussi à garder, bien que très partiellement, un aspect traditionnel sur le plan social, celui des relations sociales propres aux travaux collectifs. C'est ce qui lui donne son statut archéo-moderne.